King Baudouin Foundation
RUE BREDERODESTRAAT 21 B-1000 BRUSSELS
TEL +32-2-511 18 40
KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE

IMPACT TOGETHER BY BNP PARIBAS FORTIS

Impact Together by BNPPF: Efficacité énergétique
Pour des bâtiments et de la mobilité plus durables

Soutenir les ASBL actives sur des enjeux sociaux et/ou environnementaux, en Belgique, dans la réduction de leur empreinte carbone

Quels sont les critères de recevabilité ?

Au niveau administratif

- Le responsable de l'organisation ou de l'association est âgé de plus de 18 ans
- Le dossier de candidature est entièrement complété dans la langue du formulaire et est introduit dans les délais
- L'organisation compte *a minima* **trois** équivalents temps plein

Au niveau du profil de l'organisation

- L'organisation n'est pas une organisation commerciale et est établie/active en Belgique
- L'organisation est active sur des enjeux d'inclusion sociale et/ou environnementaux
- Cet appel ne s'adresse pas aux organisations coupoles qui ne sont pas en contact direct avec le public cible
- Cet appel ne s'adresse pas aux écoles, hôpitaux, aux organismes publics (CPAS, administrations, etc.)
- Cet appel ne s'adresse pas aux nouvelles constructions

Prérequis à l'introduction d'un dossier :

- Pour le financement de **travaux visant l'efficacité énergétique** (pour le solde non couvert par les primes éventuelles), l'organisation doit être en possession d'un **diagnostic énergétique récent**[1] (moins de 5 ans) comprenant :
    - Un plan d'action reprenant les solutions techniques avec les prescriptions nécessaires et s'inscrivant dans une trajectoire de rénovation à long terme
    - Les primes et subsides existants pour l'organisation en question

[1] Par exemple, Par exemple, un audit énergétique, un quick scan ou une guidance de priorité énergétique de BRUXEO pour Bruxelles, un energiescan de la VEB pour la Flandre et un précheck de l'ICEDD en Wallonie.

- Pour le **financement de projets mobilité**, l'organisation doit être en mesure de présenter un plan d'action accompagné d'engagements concrets et d'une estimation de l'impact global visé.
- L'organisation doit avoir **l'accord du Conseil d'administration** pour la réalisation du projet et le projet doit être porté tant par la Direction que par le Conseil d'administration
- Uniquement d'application pour les travaux de rénovation énergétique : L'organisation doit être **propriétaire ou le bâtiment doit être sous bail emphytéotique**
- L'organisation s'engage à remettre un état de sa comptabilité, via l'annexe *ad hoc*, certifié transparent
- L'organisation s'engage à remettre un rapport d'évaluation intermédiaire, après 6 mois, et un rapport final endéans les deux ans après avoir été nommé lauréate de l'appel

Critères de sélection

Le jury fera une sélection parmi les dossiers recevables en fonction des critères suivants :

- L'objectif principal doit être la **réduction de l'empreinte carbone via la rénovation énergétique ou la mobilité**
- Le projet est réaliste, bien préparé et élaboré, en termes
    - de **gestion des ressources** : capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet
    - **de planning**
    - **d'analyse de l'impact souhaité**
- Le projet s'inscrit dans **une stratégie à long terme visant la neutralité carbone**. Les investissements réalisés ont un impact important en termes de **durabilité**.
- Le projet est **« transformant »,** l'impact énergétique est **conséquent** pour l'organisation.
- Le **bâtiment ou la mobilité sont d'utilité pour la mission** de l'organisation
- Le projet mis en place a un **impact social et un impact sur les activités de l'organisation**
- Le soutien apporté par l'appel à projets Efficacité énergétique a une réelle plus-value pour l'organisation

Durée du soutien
Le soutien financier doit être utilisé endéans les deux ans suivant l'octroi du soutien financier.